**FEUILLE DE ROUTE**

DT OFII - MISSION LOCALE

Un accord cadre national a été signé entre l’Etat, l’Office français de l’immigration et de l’intégration et les acteurs du Service public de l’emploi en faveur de l’insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants pour la période mars 2021- février 2025.

L’accord prévoit trois axes de coopération :

1. Renforcer la connaissance réciproque des offres de service des partenaires et partager les expertises.
2. Articuler les actions des signataires du présent accord-cadre, au niveau national et local, en faveur de l’emploi.
3. Assurer une meilleure prise en compte des caractéristiques des bénéficiaires et fluidifier les parcours d’orientation et d’insertion professionnelle.

Afin d’être déclinée au mieux dans l’ensemble des territoires, une feuille de route opérationnelle a été rédigée par un groupe de travail réunissant des professionnels de l’Ofii et du réseau des Missions Locales. Cette feuille de route propose plusieurs modalités opérationnelles de travail entre les partenaires locaux : les Missions Locales et les Directions territoriales de l’Ofii. Elle a vocation à être amendée par les parties signataires en fonction de leurs besoins et des réalités de leur territoire et prend fin lorsque l’accord-cadre national arrive à échéance.

1. Comité de pilotage annuel : le …………………………

Personnes présentes : *sous l’égide de la DDETS le cas échéant et en fonction de l’organisation territoriale*

* Bilan de l’année passée du partenariat (difficultés, bonnes pratiques, évolution des programmes locaux)
* Objectifs de l’année suivante (formation réciproque, immersion, etc.)
* Echange des listes de correspondants avec coordonnées

1. Comités techniques : *entre la DT OFII et les Missions Locales*

* Immersion réciproque : dates prévues : les ……………………………..
  + Visite des locaux
  + Echange entre professionnels
  + Présentation des offres de service/échanges de fiches d’information type
* Echange d’informations :
  + Ofii : données départementales de la migration.
  + Réseau des ML : données sur l’accueil des ressortissants étrangers.

1. Modalités d’échange :

* **Fiche de liaison** *(en annexe) :*

La fiche de liaison nationale est complétée par l’auditeur pendant l’entretien de visite d’accueil si le signataire se montre intéressé par l’orientation Mission Locale. Elle est ensuite remise au signataire.

* **Tableau de données** *(en annexe)* :

Le tableau de données sert à pallier les éventuels blocages de parcours, les Missions Locales peuvent être amenées à solliciter les directions territoriales afin d’ajuster le parcours CIR ou simplement bénéficier d’informations sur ce parcours.

Les Missions Locales peuvent débuter la complétude du tableau national en précisant les données d’identité du bénéficiaire, afin que la DT puisse indiquer le parcours prescrit.

En retour, les DT peuvent solliciter les Missions Locales pour indiquer la suite de parcours du signataire de CIR.

Ce tableau de données, validé par le DPO de l’OFII, contient les données suivantes en entrée (premier flux Mission Locale vers DT OFII) :

* + Nom, prénom, civilité, date de naissance, n°CIR.

Ce tableau est complété par la DT OFII et contient les données suivantes :

* + Nom, prénom, civilité, date de naissance, n°CIR, positionnement linguistique, prescription initiale, total des heures FL effectuées et nombre de journées FC effectuées.

Le tableau peut-être rempli par la Mission Locale et renvoyé à la DT OFII afin de l’informer de la prescription (formation...) proposée par la Mission Locale au bénéficiaire.

Le tableau ne peut être amendé ou modifié et doit être transmis sous un format sécurisé (*a minima* par mot de passe).

Fait à ………………..

Le ……………………..

Signature Signature

Direction de la Mission Locale Direction DT Ofii